

Installation des cinq nouveaux administrateurs et élection de deux vice-présidentes

Le 19 décembre, le conseil d'administration a accueilli et installé les 5 nouveaux membres qui ont été élus lors de l'assemblée générale : **Françoise MEDERNACH**, Maire de Varouville ; **Yves ASSELINE**, Maire de Réville ; **Dominique HEBERT**, Maire délégué d'Équeurdreville-Hainneville ; **Manuela MAHIER**, Maire de La Hague ; **Céline LAUTOUR**, Maire déléguée de Ravenoville.

Les deux postes vacants au sein du bureau ont également été pourvus : Manuela MAHIER, Maire de La Hague, a été élue 1ère vice-présidente et Jessie ORVAIN, vice-présidente. Voici donc **le nouveau bureau de l'association** :



En haut : *Stéphanie Maubé, Maire de Lessay ; David Legouet, Maire de Barneville-Carteret ; Henri Lemoigne, maire de Créances et président de Côte Ouest Centre Manche ; Annaïg Le Jossic, maire de St Pair sur Mer ; Charly Varin, maire de Percy-en-Normandie et Président de Villedieu Intercom.* En bas : *Maryvonne Raimbeault, maire de Saint Clair sur l'Elle ; Manuela Mahier, maire de La Hague ; Jessie Orvain, maire d'Isigny-le-Buat.*

Soutien de l'Etat à la mise en accessibilité des ERP privés

Afin d'accélérer la dynamique de mise en accessibilité, la conférence nationale du handicap du 26 avril 2023 a décidé la création de plusieurs fonds dont un **fonds dédié aux ERP privés de 5^{ème} catégorie** doté de 300 millions d'euros. Les bénéficiaires sont les petits ERP du quotidien (*commerces, hôtels, bars, restaurants, cabinets médicaux, etc.*) qui emploient moins de 250 salariés. Le taux d'aide de l'Etat s'élève à **50% des dépenses engagées** par le propriétaire ou gestionnaire, les subventions étant plafonnées à 20 000 € pour les dépenses liées aux travaux et équipements (500€ pour l'ingénierie).

Les entreprises peuvent déposer une demande, depuis début novembre et jusqu'au **31 décembre 2028**, sur le site de l'Agence de Services et de Paiement (asp-public.fr). Les demandes seront étudiées au fil de l'eau par l'ASP. Une attention particulière sera portée aux établissements situés dans des communes particulièrement concernées par le 80^{ème} anniversaire du débarquement, au même titre que les villes accueillant des épreuves olympiques et paralympiques.

+ d'Infos dans le flyer ci-joint

EDITO

Charly VARIN
Président



A l'initiative de l'AMF, une enquête a été menée par le CEVIPOF, entre le 19 septembre et le 12 octobre, auprès de 33 322 maires.

L'étude, intitulée « *des maires engagés mais empêchés* » reflète tantôt la fatigue des maires tantôt leur sentiment d'impuissance face à des situations de plus en plus complexes à administrer.

La charge de travail déclarée des maires s'établit en moyenne à 32 heures. Elle oscille entre 25 heures pour les maires de petites communes et 50 heures pour les communes de + 9000 habitants. Rapporté aux indemnités perçues, le taux horaire s'établit à 10,9€/heure pour les maires des communes de - 500 habitants contre 20,4€/h pour les maires des communes de + 50 000 habitants. 48 % des maires interrogés jugent le montant de l'indemnité insuffisant (*contre 25 % en 2020*).

Des mesures doivent être prises pour faciliter le quotidien des maires. Les élus s'investissent bien souvent au détriment de leur vie personnelle et de leur carrière professionnelle : ils doivent être sécurisés.

Le Gouvernement a indiqué qu'il proposerait en 2024 un texte sur le statut de l'élu et les conditions d'exercice des mandats. Nous y serons attentifs.

D'ici là, au nom du conseil d'administration, je vous souhaite une agréable fin d'année et par avance une heureuse année 2024.

La commune de Quettreville-sur-Sienne accueille un volontaire en service civique



Après Tollevast, Saint-Planchers, Portbail-sur-Mer, le RPI de Plomb Tirepied, Lessay, Saint Sauveur Villages, c'est la commune de **Quettreville-sur-Sienne** qui vient de signer une convention avec l'association des maires de la Manche pour accueillir **un volontaire en service civique sur une mission tournée vers la communication et la mise en place d'un évènement autour du 80^{ème} anniversaire du débarquement.**

Pour rappel l'association a obtenu en 2021 l'agrément de l'Etat qui lui permet de recruter des volontaires en service civique sur **des missions de 6 à 12 mois** et de les mettre à disposition des communes. Nous concevons ensemble la mission et l'association se charge des formalités administratives liées au recrutement ainsi qu'à la programmation des 2 formations obligatoires pour le volontaire.

Les volontaires reçoivent une indemnité de **609,96 €** prise en charge à 81% par l'Etat, le reste étant à la charge de la commune soit **113,02 € par mois**.

Pour + d'infos : voir le hors-série sur le service civique en annexe. N'hésitez pas à contacter Nadège Delafosse (nadege.delafosse@manche.fr / 02 33 05 96 84)

Jullouville, lauréate des Rubans du Patrimoine pour la restauration de la cabane Vauban



Le 7 décembre dernier, le prix départemental des Rubans du Patrimoine a été remis à la commune de Jullouville pour les travaux de restauration menés sur la cabane Vauban. C'est l'entreprise Bodin qui était en charge de la réalisation des travaux.

Vous souhaitez concourir à l'édition 2024 des rubans du Patrimoine ?

Conditions :

- Avoir entrepris des travaux de restauration du patrimoine bâti de votre commune sur des édifices qui ont plus de 50 ans.
- Les travaux se sont terminés entre le 1^{er} janvier 2021 et le 31 décembre 2023.

Formulaire de candidature disponible en ligne sur www.rubansdupatrimoine.ffbatiment.fr/participer. Dépôt du dossier **avant le 31 janvier 2024**.

**COURRIER A L'INSPECTEUR
d'ACADEMIE
Sans moyens, pas
d'inclusion possible !**

L'association a une nouvelle fois saisi l'Inspecteur d'académie concernant l'inclusion scolaire des enfants en situation de handicap. En effet, vous êtes nombreux à constater et déplorer que le nombre d'accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH) recrutés dans la Manche ne répond pas aux besoins exprimés dans les écoles maternelles et primaires.

Or, sans moyens humains supplémentaires et adaptés, l'inclusion ne peut fonctionner !

Par ailleurs, se pose également la question de l'intervention des AESH en dehors du temps scolaire, sur le temps du midi. S'il revient aux communes de financer cette intervention, il ressort de la décision du Conseil d'Etat du 20 novembre 2020 que les AESH recrutés par l'Etat peuvent être mises à la disposition de la collectivité territoriale, sur le fondement d'une convention conclue entre la collectivité intéressée et l'employeur. Ceci afin d'éviter aux communes de les recruter directement.

Or, plusieurs maires nous ont indiqué avoir reçu une suite défavorable à leur demande de mise en place une telle convention de mise à disposition.

Nous sommes en attente de la réponse du DASEN sur ces deux points.

Lettre d'information des maires et présidents d'EPCI de la Manche – n°19 – Décembre 2023

Directeur de la publication : Charly VARIN
Rédaction : Charly VARIN – Nadège DELAFOSSÉ

Plus d'infos : www.amf50.fr